

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance régulière du 1er juin 2020

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 19h30 à huis clos considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénommé	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-679

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 27 mai 2020 le décret numéro 544-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19h30 après un tour de table pour la vérification du quorum.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-680

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-681

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-682

ADOPTION DES COMPTES AU 25 MAI 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter les rapports suivants et ce, pour la période jusqu'au 25 mai 2020;

Comptes payés Caisse Desjardins Période de mai (chèque 30 à 39)	42 955.60\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements (crédit PG) Période d'avril (chèques 40 à 58)	40 097.91\$ 40 174.48\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (26 avril au 30 mai)	13 863.79\$
Paiements par virements bancaires Prélèvements automatiques Virements bancaires préautorisés	13 421.22\$ 4 911.85\$
Chèque annulé	aucun

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-683

AUTORISATION DE RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE SELON LE PROTOCOLE ÉTABLI PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec autorise la réouverture des bibliothèques municipales sous certaines conditions:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser la réouverture de la bibliothèque, mais sans autoriser les utilisateurs à monter à l'étage. Ainsi, la bibliothécaire devra se déplacer dans la salle communautaire pour accueillir les gens et transiger avec eux.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-684

**DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES NATURELLES – LOI SUR LES MINES**

CONSIDÉRANT que la MRCVG a transmis sa résolution 2020-R-AG123 pour demander l'appui des municipalités dans ses démarches;

CONSIDÉRANT que la MRCVG demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de présenter une demande de modification législative à l'Assemblée nationale afin que la Loi sur les mines soit modifiée pour y intégrer le paiement de droits aux municipalités pour le transport de sable et gravier comme condition de renouvellement d'un bail non exclusif.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'appuyer la MRCVG dans sa démarche et de transmettre une copie de la présente résolution à la MRCVG, au MERN et à l'ensemble des municipalités du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-685

**DÉMOLITION DE LA SALLE AU 103 RUE PRINCIPALE SUD ET AUTORISATION
DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA
DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que plusieurs discussions ont eu lieu sur l'avenir de la salle et que des évaluations de coûts ont été faites pour la restauration de la salle et que ces derniers s'avèrent très importants;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu de demander la démolition de la salle du 103 rue Principale Sud et de mandater la direction générale pour aller en recherche de prix et pour octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Monsieur le conseiller Ward O'Connor soumet son opposition.

Adoptée à la majorité.

2020-06-686

**OCTROI DU CONTRAT DE CONCEPTION DU DEVIS DE LA GÉNÉRATRICE À
LH2 INC. SERVICES PROFESSIONNELS SELON LE PROPOSITION DÉPOSÉE**

CONSIDÉRANT qu'une première recherche de prix pour l'achat et l'installation d'une génératrice a été effectuée et qu'il y avait une grande disparité entre les équipements et les prix;

CONSIDÉRANT que la recherche de prix avec un devis ferait en sorte de créer une uniformité dans les soumissions et que la municipalité serait assurée d'avoir une génératrice qui répondrait à ses capacités en cas de besoin;

CONSIDÉRANT que cette dépense peut être incluse dans le règlement d'emprunt sur la génératrice;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu :

- d'autoriser l'octroi du contrat à LH2 inc. service professionnels selon la proposition déposée;
- de mandater la direction générale à aller en recherche de prix avec ce devis, par la suite, pour l'achat et l'installation de la génératrice, lorsque le règlement d'emprunt sera accepté.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-687

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Gagné est déménagé dans notre municipalité et qu'il est intéressé à suivre la formation pour devenir pompier au sein de la brigade;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de procéder à l'embauche de M. Alexandre Gagné à titre de pompier et de lui faire signer une entente pour la formation de pompier qu'il doit suivre.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-688

MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL POUR PRÉPARER LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer des demandes de subventions dans les différents volets du programme de voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal de la MRCVG a déjà produit le plan d'intervention pour les travaux sur les chemins de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de mandater le SGM de la MRCVG pour produire en collaboration avec la direction générale de la municipalité, les différentes demandes de subventions pour le programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-689

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

- CONSIDÉRANT** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;
- CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller Serge Lafontaine, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-690

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS AU LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

- CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance des modalités du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT** que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;
- CONSIDÉRANT** que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;
- CONSIDÉRANT** que les dispositions temporaires son applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

- CONSIDÉRANT** que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;
- CONSIDÉRANT** que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL;
- CONSIDÉRANT** que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;
- CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;
- CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité a choisi la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame la conseillère Christianne Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-691

AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'abat-poussière pour terminer la saison estivale 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins de mandater la direction générale à effectuer une recherche de prix et d'autoriser l'achat de ballots d'abat-poussière auprès du plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-692

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénommé de procéder à la levée de l'assemblée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

M. Alain Fortin
Maire

Mme Emmanuelle Michaud
Directrice générale par
intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Emmanuelle Michaud
Directrice générale par intérim

PROJET